

**CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**  
**Du 08 octobre 2012 à 20h00**  
**Présidence : M. Jean-Marc SCHLAEPPI**  
**Maison de commune**

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire communale Mme Ruchet, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour faisant partie de la convocation, y a-t-il une demande de modification de celui-ci.

M. C. Viquerat propose de traiter le préavis N° 07/2012 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013 après avoir voté sur les taxes déchets.

Cette motion d'ordre est acceptée à la majorité (1 avis contraire et 4 abstentions)

La modification de l'ordre du jour comme présenté ci-dessous est accepté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2012
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal N° 01/2012 relatif à la réorganisation de la Protection Civile dans le Canton de Vaud et en particulier dans le district de Morges**
6. **Préavis municipal N° 08/2012 relatif à la demande d'un crédit de CHF 427'000.- concernant le remplacement de la conduite d'eau potable et du collecteur d'eaux claires (EC), de la prolongation du collecteur d'eaux usées (EU) et de la création de 2 places d'évitement dans le chemin de Pra-Riondet**
7. **Préavis municipal N° 09/2012 relatif à la révision du règlement communal sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité sous forme de taxe au sac**
8. **Préavis municipal N° 07/2012 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013**
9. Propositions individuelles

### **1. Appel**

44 conseillers participent à la séance, 6 excusés

### **2. Procès verbal du 25 juin 2012**

Plusieurs modifications sont à faire.  
Le procès verbal est accepté à l'unanimité

### **3. Communications du Président**

Votations fédérales du 23 septembre 2012

Objet 01	Formation musicale	accepté avec	74.29 %
Objet 02	Logement à la retraite	refusé avec	66.79 %
Objet 03	Tabagisme passif	refusé avec	61.83 %

Taux de participation 39.43 %

Suite à la demande de M. B. Cuanoud d'établir une liste de propositions individuelles formulées durant les précédents Conseils, vous trouverez sur votre table un fichier reprenant ces informations. Il sera mis à jour au fur et à mesure de vos propositions.

Les préavis N° 10 et N° 11 que vous avez reçus dernièrement concernent la séance du Conseil du 05 novembre 2012 à cause du délai d'envoi de 6 semaines prévu dans nos statuts.

Concernant les commissions ad hoc je me permettrais de relever la difficulté pour les convocateurs (trices) pour trouver des dates convenant à tout un chacun. Nos agendas sont tous très chargés mais je vous remercie de faire chacun un effort afin de remplir ce rôle de Conseiller communal pour lequel nous avons été élus.

### **4. Communications de la Municipalité**

#### **a) M. José Manuel Fernandez, municipal**

L'ASSAGIE, par sa lettre du 18 septembre 2012 a fait la demande formelle de procéder à l'étude et à la construction de la deuxième étape du collège Les Communaux, si possible pour la rentrée 2014. Un groupe de travail a été formé, qui comprend 1 représentant de l'ASSAGIE, le directeur des écoles et deux municipaux de la

Commune, à savoir MM Roland Corthay et José Manuel Fernandez.

La base sera de 9 classes plus les habituels locaux annexes. Un préavis pour un crédit d'étude sera soumis au Conseil au mois de décembre prochain.

Par l'intermédiaire de la société Fortuna et avec l'appui de généreux sponsors de la Commune et d'ailleurs, nous avons reçu un Ford Transit de 9 places, qui sera mis à disposition des sociétés locales, au centre des jeunes, etc....., à des conditions que nous étudions, mais pour un prix intéressant.

Le rendez-vous avec Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Metraux, au sujet du futur de notre Commune et principalement sur les aspects logements, aménagements du territoire et reconnaissance de la Commune comme pôle local, qui devait avoir lieu au mois de septembre a été reporté au 26 octobre prochain.

Enfin, la suite du chemin des Ecoliers, l'histoire continue puisqu'une audience au Tribunal Civil aura lieu au mois de novembre.

**- Finances:**

Comptes postaux et bancaires	CHF 5'298'050.00
Débiteurs impayés (Impôt foncier, taxes eau épuration et divers)	CHF 150'200.00

Impôts budgétisés	CHF 7'653'000.00
Arriérés au 31.12.2010	CHF 2'533'400.00
Acomptes reçus à ce jour	CHF 5'897'000.00

Soit un solde à encaisser	CHF 4'289'400.00
---------------------------	------------------

Emprunts à ce jour	CHF 7'750'000.00
--------------------	------------------

**5. Préavis municipal N° 01/2012 relatif à la réorganisation de la Protection Civile dans le Canton de Vaud et en particulier dans le district de Morges**

La Municipalité a décidé de représenter le préavis N° 01/2012 tel quel sans aucune modification. Même N° et même préavis. Aucune modification n'a été apportée aux statuts de l'association et le Canton n'a pas avancé dans cette affaire. Après consultation orale auprès du Président de la commission ad hoc, M. J.-M. Schlaeppli a décidé de ne pas renommer de commission pour statuer sur cet objet.

Après contact pris à la Préfecture cet acte est parfaitement légal.

Un représentant de la Protection Civile Morges région, M. Guillemain est présent ce soir pour répondre à vos questions et donner des renseignements complémentaires.

### Discussion

- M. V. Payot, tance la Municipalité en demandant : « de qui se moque-t-on », revenir avec un préavis réfuté comme tel et oser le représenter sans aucune modification.

- M. P. de Mestral, répond que des recherches et des réflexions ont été faites et c'est pourquoi, ce soir M. Guillemain est présent.

- M. Guillemain, explique que la région est liée à la future nouvelle loi qui arrive l'année prochaine. La réorganisation territoriale au niveau du district est claire et ce n'est pas le Canton qui est intervenu dans ces décisions, mais cela s'est fait au niveau du district. Des communes comme par exemple Aubonne, Rolle, Cossonay ont été approchées par Morges au niveau organisationnel. Nyon a déjà anticipé la réorganisation. Tout est mis sur pied pour travailler. Le district de Morges comptera 62 communes (actuellement 58 communes ont dit OUI).

Le coût pour la région Morges est évalué à environ CHF 16,73 par habitant. Pourquoi CHF 19,23 au budget officiel 2013 ? Parce que avant, CHF 2.50 du fond cantonal était rétrocédé. Ce fond arrive à terme.

- M. C. Delétra, remercie M. Guillemain pour ces explications. Il est d'accord sur le principe de la réorganisation de la PC mais pas sur la manie qu'a le Canton de présenter des choses que le Conseil ne peut qu'accepter (mis devant le fait accompli). Il se demande comment un Canton peut considérer des élus de cette manière et donner le sentiment d'être pris de haut. Comment une Conseillère d'Etat peut bloquer un projet sans que l'on sache pourquoi ?

- M. Guillemain, rappelle que cette réorganisation a été voulue par les communes et non pas par le Canton à la base.

- M. F. Magnollay, pense qu'il ne faut pas traiter ce préavis ce soir et qu'un nouveau préavis soit présenté au Conseil, avec des nouveautés et des discussions.

- M. T. Cretegnay, attend plus d'efficacité dans les synergies et un prix plus bas. Il aimerait un engagement écrit des Autorités.

- M. Guillemain, répond que si 62 communes vont de l'avant dans cette réorganisation, le coût de la PC ne doit pas être plus cher qu'avant, éventuellement CHF 1.- de plus.

- M. P. de Mestral, relève que l'arrêté du Conseil d'Etat, passe de CHF 4.- à CHF 6,50 soit la différence de CHF 2.50 due au fond Cantonal qui n'est plus rétrocédé (voir explication plus haut).

- M. B. Gmür, demande pourquoi ce préavis a été remis à l'ordre du jour sans modification, alors qu'il avait été décidé de ne pas entrer en matière. Etoy est-elle la seule commune à n'avoir pas répondu ? Cet élément n'est pas connu pour voter. C'est un signe de plus que depuis quelques années, le Canton se déleste sur les communes. C'est un signe de défiance d'où ce coup de gueule ce soir.

- M. J.-M. Schlaeppli, informe l'assemblée, que cette décision a été prise suite à la demande de la Municipalité.

- M. P. de Mestral, répond que sur 62 communes interpellées pour adhérer à cette réorganisation, 58 communes ont répondu OUI, même Morges après plusieurs débats.

- M. C. Delétra, demande quelques explications concernant les chiffres (prévision) et aujourd'hui, quel montant sera mis en application ?

- M. M.-O. Christinat, remarque que la nouveauté du préavis est le nombre de communes qui ont répondu favorablement (58 / 62).

- M. V. Payot, reste sur sa position et demande le renvoi du préavis en attendant que le Conseil d'Etat prenne une position.

**« La demande de M. V. Payot est acceptée, elle est appuyée par plus de 5 personnes »**

- M. Guillemin, demande au Conseil : et que pensez-vous qu'il va se passer si une commune ne désire pas faire partie de cette réorganisation ? A voir !! Mais en ce moment le point de non retour est atteint.

- M. B. Gmür, aimerait savoir si le Canton est partie prenante dans cette réorganisation.

- M. Guillemin, répond que la PC faisant partie intégrante du département de la Sécurité Civile et Militaire, le Canton chapeaute le projet, mais les communes dirigent les opérations. Cette organisation est purement territoriale et n'a rien à voir avec la nouvelle loi. En effet le Canton donne son aval pour cette réorganisation.

- M. F. Magnollay, propose pour avancer dans la séance de demander un nouveau préavis afin de pouvoir donner son avis et voter.  
*que le conseil puisse*

- M. J.M. Fernandez, trouve étonnant que jamais aucune question n'a été posée concernant tous les chiffres de la PC durant toutes ces années. Ces chiffres ont toujours figuré aux budgets. Il répète ce qui a déjà été dit durant la soirée, la PC s'organise au niveau des communes. Les comités sont faits au niveau des communes et non du canton.

- M. L. Magnollay, annonce qu'il est d'accord de s'allier à cette organisation régionale et de signer la convention. Il trouve que ces discussions ne servent pas à grand-chose, il faut régler ce problème une fois pour tout et pas tout recommencer lors d'une autre séance.

- M. V. Payot, relève qu'il ne faut pas mélanger les genres, c'est juste la manière de le faire, sur la base d'une loi. Voter sur un objet qui est fondé sur une loi qui n'a pas encore été adoptée par le Grand-Conseil !
- M. P. de Mestral, le reedit, 58 autres communes ont bien compris le message, alors si c'est nécessaire on peut aussi remanier le texte et revenir au mois de décembre, mais est-ce raisonnable.
- M. C. Delétra, demande, pourquoi faut-il voter si on n'a pas le choix ?
- M. P. de Mestral, répond que cela a toujours été comme cela.
- Mme I. Golay, propose de voter si on vote ou pas.
- M. R. Demont, rejoint M. L. Magnollay et trouve que ce soir on pinaille pour cette histoire et propose au Conseil de voter OUI ce soir, sinon on en reparlera encore souvent.

La parole n'étant plus demandée

L'assemblée est appelée à voter :

Celles et ceux qui souhaitent renvoyer le préavis N° 01/2012 à la Municipalité sont priés de l'exprimer en levant la main

**Rejeté à la majorité (6 oui – 11 abstentions)**

Il est donc procédé au vote concernant ce préavis :

**Point 1** D'autoriser la Municipalité à adhérer à la nouvelle Organisation Régionale de Protection Civile de Morges (ORPC)

**Accepté à la majorité (5 non – 13 abstentions)**

**Point 2** D'accepter la convention de la nouvelle Organisation Régionale de Morges

**Accepté à la majorité (4 non – 12 abstentions)**

M. le Président remercie vivement M. Guillemin pour les explications claires données sur un sujet brulant.

**6. Préavis municipal N° 08/2012 relatif à la demande de crédit de CHF 427'000.- concernant le remplacement de la conduite d'eau potable et du collecteur d'eaux claires (EC), de la prolongation du collecteur d'eaux usées (EU) et de la création de 2 places d'évitement dans le chemin de Pra-Riondet**

La parole est donnée à M. F. Magnollay a la place de M. J. Buclin (rapporteur) de la commission des Finances qui lit les conclusions.

La commission des finances composée de Mme M. Ray-Suillot, MM. F. Magnollay (président), J. Buclin (rapporteur), C. Delétra, J.-L. Rochat, M. Thomson et R. Demont, à l'unanimité propose au Conseil communal :

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux concernant le remplacement de la conduite d'eau potable et du collecteur d'eaux claires (EC), de la prolongation du collecteur d'eaux usées (EU) et de la création de 2 places d'évitement dans le chemin de Pra-Riondet
2. d'allouer le crédit de CHF 427'000.- pour financer ces travaux
3. de financer cette somme par la trésorerie courante de la commune
4. d'autoriser l'amortissement de cette somme :
  - pour la conduite d'eau : par la subvention de l'ECA et les excédents des comptes 2013 et suivants
  - pour les conduites EU et EC : par les excédents du compte « Egout » des exercices 2013 et suivants
  - pour les aménagements routiers : par le compte de réserve, « provision pour travaux futurs » dans l'année de la dépense
5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

La parole est donnée à M. L. Capt, rapporteur de la commission ad hoc qui lit les conclusions.

La commission ad hoc composée de Mme S. Thury (présidente), de MM. F. Chappuis, B. Gianola, V. Payot et L. Capt (rapporteur)

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux concernant le remplacement de la conduite d'eau potable et du collecteur d'eaux claires (EC), de la prolongation du collecteur d'eaux usées (EU) et de la création de 2 places d'évitement dans le chemin de Pra-Riondet
2. d'allouer le crédit de 427'000.- pour financer ces travaux
3. d'autoriser le financement de cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune
4. d'autoriser l'amortissement de cette somme

- pour la conduite d'eau : par la subvention de l'ECA et les excédents des comptes 2013 et suivants
  - pour la conduite EU e EC : par les excédents du compte « Egout » des exercices 2013 et suivants
  - pour les aménagements routiers : le compte de réserve, provision pour travaux futurs
5. d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

Les conclusions des commissions sont différentes de celles de la Municipalité.

La Municipalité se rallie aux conclusions de la commission des finances et la commission ad hoc aussi.

### **Discussions**

- M. B. Gmür, note un petit problème formel : qu'est-ce qui sera pris en charge par les services du gaz de Lausanne et par l'ECA ? Pour plus de clarté, il aimerait que les préavis comportent un petit décompte.
- M. L.-D. Martin, répond à la question : concernant le gaz, les services industriels de Lausanne profitent des travaux pour mettre leurs conduites et paient leurs propres frais. Pour l'ECA, ce montant est sous forme de subside qui va jusqu'à concurrence de 20 % du prix des travaux. C'est un budget estimatif, et cela a toujours été fait sous cette forme.
- M. C. Delétra, confirme que le paiement des travaux se fait dans sa totalité et sur la base de la facture, nous recevons une subvention de l'ECA, c'est pourquoi sur le préavis il est mentionné un montant global.
- M. F. Magnollay, relève qu'il manque la date sur le rapport de la commission ad hoc.
- Mme V. Hüsler, demande si le reste de la rue est en unitaire ?
- M. L.-D. Martin, répond que du côté Est, tous les bâtiments sont raccordés sur le collecteur de la rue du bas.

Les conseillers sont priés de voter

**Point 1** d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux concernant le remplacement de la conduite d'eau potable et du collecteur d'eaux claires (EC), de la prolongation du collecteur d'eaux usées (EU) et la création de 2 places d'évitement dans le chemin de Pra-Riondet

**Accepté à l'unanimité**

**Point 2** d'allouer le crédit de CHF 427'000.- pour financer ces travaux

**Accepté à l'unanimité**

**Point 3** de financer cette somme par la trésorerie courante de la commune

**Accepté à l'unanimité**

**Point 4** d'autoriser l'amortissement de cette somme  
 - pour la conduite d'eau : par la subvention de l'ECA et les excédents des comptes 2013 et suivants  
 - pour la conduite EU et EC : par les excédents du compte « Egout » des exercices 2013 et suivants  
 - pour les aménagements routiers : le compte de réserve, provision pour travaux futurs

**Accepté à l'unanimité**

**Point 5** d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

**Accepté à l'unanimité**

**7. Préavis municipal N° 09/2012 relatif à la révision du règlement communal sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité sous forme de taxe au sac**

La parole est donnée à Mme M. Ray-Suillot rapporteur de la commission des Finances qui lit les conclusions.

La commission des finances composée de Mme M. Ray-Suillot (rapporteur), M. F. Magnollay (président), M. J. Buclin, M. C. Delétra, M. J.-L. Rochat, M. M. Thomson et M. R. Demont, à l'unanimité propose au Conseil communal :

1. d'autoriser la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac sur le territoire communal dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013
2. de maintenir la taxe forfaitaire telle que prévue au point B de l'article 12 du règlement communal sur la gestion des déchets à un montant de CHF 60.-
3. d'accepter le règlement communal sur la gestion des déchets sous réserve des modifications susmentionnées
4. d'annuler tous les précédents règlements concernant la gestion des déchets et la couverture des frais y relatifs

La parole est donnée à M. C. Viquerat, rapporteur de la commission ad hoc qui lit les conclusions.

La commission ad hoc composée de : Mmes M.-L. Magnenat (présidente), Y. Amstutz, T. Séverin (rapporteur), MM C. M. Moreira da Silva et C. Viquerat.

1. d'autoriser la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac sur le territoire communal dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour une durée limitée à trois ans
2. de mandater la Municipalité pour présenter un concept de taxe au poids
3. de maintenir la taxe forfaitaire individuelle en 2013
4. d'attribuer la valeur d'impôt utilisée jusqu'à ce jour pour financer 40 % de l'élimination des déchets à la mise en œuvre de projets d'infrastructure de collecte des déchets
5. de maintenir le ramassage des déchets encombrants
6. d'accepter le règlement communal sur la gestion des déchets
7. d'annuler tous les précédents règlements concernant la gestion des déchets et la couverture des frais y relatifs

Les conclusions des commissions sont différentes de celles du préavis de la Municipalité.

La Municipalité se rallie aux conclusions du rapport de la commission des finances.

La Municipalité ne se rallie pas aux conclusions du rapport de la commission ad hoc.

La question est posée à la commission ad hoc de savoir si elle se rallie aux conclusions du rapport de la commission des finances.

La commission ad hoc est rendue attentive au point 2 de leur conclusion qui propose de mandater la Municipalité pour présenter un concept de taxe au poids. Cette injonction ne peut pas faire partie des conclusions d'une commission. Pour rappel art. N 49 de notre règlement : dans les conclusions, la commission propose

- d'accepter le préavis
- de le modifier
- de le renvoyer à la Municipalité pour nouvelle étude
- de le rejeter.

Après demande d'informations à la Préfecture les conclusions N°2 ne sont pas valables et le Président peut demander à la commission de retirer ces conclusions.

La question est simple, la commission veut-elle garder ce point 2, sachant que celui-ci est difficilement compatible avec notre règlement et enfreint celui-ci. Possibilité de le faire sous forme de postulat ou d'une motion.

La commission ad hoc, concernant le point 3, se rallie au point 2 de la commission des finances (taxe forfaitaire à CHF 60.-)

### Discussions

Mme Costa directrice de la Société Valorsa est présente pour répondre aux diverses questions de l'assemblée.

- Mme Costa, donne des explications sur la partie technique du ramassage des déchets. Avec la participation de 250 communes, il n'y a aucune possibilité d'être plus ou moins laxiste. Les règles sont pour tous les mêmes et tous doivent avoir le même comportement. Il y a un 5 % de tolérance fixée à l'année, sinon les communes sont punies (amendes). Prévoir la mise en place d'un système d'amende avec un 1<sup>er</sup> avertissement.

- M. V. Payot, aimerait savoir, au niveau technique, ce qui change pour Valorsa au niveau des sacs.

- Mme Costa, répond que le point N° 1 dans leur mandat est d'aider les communes à gérer les déchets. Le problème des déchets est une législation fédérale.

Pourquoi la taxe au sac a été privilégiée chez Valorsa. Selon le Canton, le principe de la taxe au poids n'est pas applicable dans l'ensemble des communes (grandes villes comme Lausanne), il est donc préférable d'adopter un concept cantonal pour harmoniser la gestion des déchets.

- M. L. Magnollay, reconnaît que ce sujet est ardu.

- Mme Costa, répond que les vaudois étant en retard par rapport aux autres cantons, le système du « copier / coller » fonctionne très bien. Les autres ayant fait l'expérience depuis un certain nombre d'années, les mécanismes de surveillance sont connus, déjà en place et fonctionnent très bien. Le mouvement financier existe déjà (encaissements / rétributions).

- M. D. Grand, prend la parole et dit : « la poubelle n'est plus ce qu'elle était ». Il fait remarquer que Tridel qui incinère les ordures cite le chiffre de 25 % des déchets sont inutilisables. Il faudrait avant tout pouvoir limiter au maximum et récupérer tout ce qui peut être réutilisable, donc un maximum de recyclage. Il faut pour cela que les déchets verts partent au compost, car cycle durable. Il est très étonné des conclusions des commissions pour une taxe au poids plus équitable alors que l'on sait que la totalité de la taxe ne couvre pas la totalité des frais.

- Mme Costa, communique un chiffre de CHF 0,50 par sac de 35l qui équivaut à un poids moyen de Kg 3,50, avec la taxe au poids pour ce même sac, cela passe à CHF 1,50. Le poids moyen du sac est basé sur un sondage effectué sur 7 communes et 100 sacs.

- M. D. Grand, trouve que la taxe au poids est mal adaptée, chère et la commune ne serait plus solidaire des communes voisines.

- M. C. Viquerat, explique que la commission ad hoc a compris que la loi exige de traiter les ordures de manière causale, que la taxe au sac a été jugée moins coûteuse et plus facile à mettre en place. Il lui manquait dans le préavis l'information que les communes environnantes voulaient une taxe au sac. La commission aurait voulu savoir à combien se chiffre le cout de la taxe au poids. Ce qui a été démontré ce soir par Mme Costa.
- M. P. de Mestral, a demandé un devis à la Société Molok et il se monte à CHF 630'380.-.
- M. J.-M. Schlaeppli, remarque qu'il aurait été judicieux de faire figurer ces chiffres sur le préavis.
- M. P. de Mestral, informe qu'il a travaillé avec la Société Varlorsa et les communes environnantes. Après réflexion, la Municipalité a décidé d'entrer dans ce processus là, car il est plus simple, plus économique et plus incitatif.
- M. M.-L. Magnenat, essaie d'imaginer la réaction des citoyens d'Etoy lorsqu'ils apprendront que 3 points vont fondamentalement changer au 01.01.2013 concernant leurs déchets.
- M. V. Payot, demande pourquoi un molok pour les déchets verts ?
- Mme Costa, relève que certaines communes ont prévu une taxe des déchets de CHF 150.-, alors qu'Etoy propose une taxe de CHF 60.-, cela est raisonnable.
- M. V. Payot, pense que : une taxe au sac + CHF 60.-, c'est quasi inabordable pour une famille nombreuse.
- M. P. de Mestral, fait remarquer que 80 % de la population suisse fonctionne déjà avec ce système, suite à la loi fédérale de 1997. Suite aux décisions prises en juillet 2011 par le canton, les communes doivent aussi appliquer cette loi.
- M. L. Magnollay, dit qu'avec des Molok il n'y aura pas d'économie de coût de ramassage.
- M. C. Viquerat, suggère de réfléchir sur le prix des Molok, car aujourd'hui tout un chacun dépose ses ordures au bord des routes, voir certains dans des containers. Il ne faut pas s'arrêter là, mais penser à créer des « éco-point » et rejoindre en cela la plupart des communes environnantes. La Municipalité se doit, dans le futur, de créer des zones de collecte.
- M. B. Gianola, demande à Mme Costa des informations concernant le flux financier des sacs et la causalité.
- Mme Costa, répond à la question de la manière suivante : les sacs poubelles seront vendus en magasin. La facturation de l'incinération est comptabilisée sur un compte affecté. La Commune devrait toucher environ CHF 350.- la tonne de déchets incinérés. La Commune recevra ces montants d'abord trimestriellement, puis pas la suite mensuellement.
- M. B. Gianola, demande à Mme Costa, comme sur 101 communes, 5 pratiquent la taxe au poids, peut-on envisager d'évoluer et éventuellement changer de système ? Si cela est

act-hoc

possible, se rallier à la commission des finances et changer plus tard.

- M. L. Magnollay, demande si la commune a un compte déchets ?

- M. J.M. Fernandez, répond que pour le moment pas de compte affecté. Un compte affecté sera créé pour tout ce qui est déchets urbains (salle polyvalente – commune).

- M. P. de Mestral, informe que selon le compte 13 449.60, l'évaluation pour le budget 2013 correspond à 10%, tout le reste est compris, listé.

- M. L. Magnollay, pense que cela va devenir très pointu et encore plus au niveau de la déchetterie (déchets verts)

- M. P. de Mestral, dit que cela est prévu dans le règlement et on peut encore s'améliorer.

- M. C. Viquerat, propose que, comme actuellement, nous finançons le traitement des déchets à raison de 40% par les impôts, ne peut-on pas utiliser cet argent là pour financer des infrastructures « éco-point » ?

- Mme Costa, répond que cela n'est pas possible car on touche le compte 450. Le producteur de déchets est responsable, le traitement des déchets a un coût et il doit être reporté sur le citoyen.

- M. C. Viquerat, demande pourquoi le coût des ordures et l'entretien des infrastructures sont sur le compte 450 ?

- M. P. de Mestral, répond que ce compte fonctionne comme le compte affecté de l'eau. On ne peut pas puiser sur un autre compte pour investir.

- M. V. Payot, demande combien de points d'impôt ces 40% représentent ? Est-ce une augmentation d'impôt déguisée ?

- M. J.M. Fernandez, répond qu'on peut le prendre comme ça.

On va changer de règlement. Toutes ces réflexions sont étonnantes, car notre Conseil a souvent réclamé la taxe au sac. Tout ce qui est infrastructures doit passer par ce compte et nous ne pouvons pas prendre sur ces 40%.

Il y a un compte à part pour les déchets verts communaux (terrain foot, poubelles ...), la loi autorise les communes à financer le traitement des déchets jusqu'à concurrence de 30%, par l'impôt.

Il faut penser aux investissements pour notre futur

Il a été pris en compte cette taxe forfaitaire afin de ne pas perdre, dans un premier temps, environ 1 pt d'impôt.

- Mme. A. Daiz, demande pourquoi il n'y a pas une valeur unique, beaucoup de disparité ! Sur quoi va-t-on se baser ? Est-ce que les distributeurs reçoivent quelque chose ?

- Mme Costa, répond oui les distributeurs reçoivent 3 %. C'est une volonté politique, le prix du sac est unique, sauf celui de 60l qui est un peu plus cher (1.95).

- Mme C. Bärtschi, remarque que les déchets de demain seront plus chers que ceux d'aujourd'hui, plus d'impôts, plus de taxes (au sac + forfait de CHF 60.-).

- M. L. Capt, avons-nous pensé aux familles nombreuses ?
- M. C. Delétra, fait remarquer que la commission des finances a suggéré de maintenir la taxe afin d'éviter de la réintroduire par la suite. La taxe au sac devrait permettre de réduire les déchets, donc de baisser par la suite le montant de la taxe forfaitaire.
- Mme I. Golay, rejoint M. L. Capt de mettre en place un système de ramassage des déchets compostables et d'aider les gens à trier leurs déchets et pour cela il faut plus d'heures d'ouverture de la déchetterie.
- Mme Costa, répond que concernant les soucis financiers, la commune d'Etoy prévoit une taxe forfaitaire de CHF 60.- alors que la plupart des communes ont une taxe supérieure à CHF 100.-. La collecte porte à porte des déchets verts coûte à la collectivité CHF 16.- par personne par année.
- M. T. Cretegnny, informe que la commission des finances estime qu'il est nécessaire de couvrir au moins 40% du prix des déchets.
- Mme Costa, informe que les Députés ne travaillent pas au même rythme que les communes. Après moultes discussions, ils sont arrivés à 40%, mais les visions politiques des communes sont souvent différentes. Le schéma pour ces prochaines années :  
Le SESA ne pourra pas se fier aux chiffres avant 2015.
- M. B. Gmür, dit que concrètement, si les Etierruz doivent payer plus, ils demanderont certainement aussi des améliorations du système d'élimination des déchets, par exemple, plus d'heures d'ouverture de la déchetterie et des éco-points. Est-ce que la commune envisage ce genre d'amélioration ou se contente-t-elle d'augmenter les taxes ?
- M. P. de Mestral, répond que le citoyen payera réellement ce qu'il produit comme déchet. Il n'y a actuellement pas de projets prévus, le concept étant de moins produire de déchets. Si on suit le raisonnement de payer plus pour avoir droit à plus de confort, plus de services, alors pour chaque dépense, la taxe forfaitaire devra être augmentée d'autant.
- Mme M.-L. Magnenat, aimerait parler plutôt de mesures d'accompagnement dans le tri des déchets et le ramassage des objets encombrants.
- M. P. de Mestral, répond que le ramassage des objets encombrants coûte CHF 263.- la tonne. Il faut savoir que si les déchets ne sont pas mis dans un sac, il ne faut pas non plus les mettre aux objets encombrants, cela reporte le problème et ne réduit pas le coût.
- Mme Coste, nous parle chiffre et statistique, pour 1 personne on compte 20 kg d'objets encombrants par année. Pour les communes qui ont une taxe au sac on arrive à 40 kg.  
Une grande information sera donnée prochainement aux citoyens vaudois afin que tout ce qui peut être retourné aux magasins doit y être retourné (pas à la déchetterie)

- M. P. de Mestral, informe qu'il y a actuellement 2 personnes à la déchetterie pour donner des informations pour les objets encombrants et ne pas mettre dans les containers tout ce qui peut être incinéré. Des mesures d'accompagnement seront mises en place, car il va y avoir beaucoup de nouvelles choses en même temps.

- M. C. Viquerat, relève qu'une communication importante, c'est bien, mais il reste septique sur le fait que le citoyen accueillera bien : la taxe individuelle (CHF 60.-) + la taxe au sac + abandon du ramassage une fois par mois des déchets encombrants + 1 ½ point d'impôt !!!

- Mme I. Golay, s'interroge sur la suppression du ramassage des objets encombrants.

- M. P. de Mestral, cite le chiffre de CHF 21'210.- qui correspond au coût du ramassage des objets encombrants.

- M. B. Gianola, donne pour exemple un fait qui s'est produit dernièrement à la déchetterie, une personne est arrivée avec de grandes poutre de sagex et on lui a répondu que la déchetterie n'acceptait pas ce matériau. Comment faire ? Il lui a été répondu qu'il fallait déchiqueter la poutre et la mettre dans un sac poubelle.

- Mme S. Thury, au nom de l'USL, pose la question : comment les sociétés locales devront-elles procéder lors des manifestations.

- M. P. de Mestral, répond que pour de petites manifestations, il sera vendu des sacs et pour les plus grandes manifestations il faudra faire appel à un prestataire de services.

- Mme C. Bärtschi, résume bien la situation du contribuable. Par rapport à aujourd'hui les déchets vont coûter plus cher. Il faudra bien leur expliquer de faire moins de déchets pour payer moins.

- Mme Costa, souligne qu'aujourd'hui, le citoyen ne couvre pas l'entier du prix de ses déchets, mais après, ceux-ci seront couverts à 100%. Concernant la question, les magasins sont-ils au courant ? La réponse est oui.

La loi est très claire. Chacun est responsable de ses choix en matière d'achats, c'est aussi simple que cela.

- M. F. Magnollay, informe qu'en 2011, le coût des déchets s'élevait à CHF 302'000.- soit CHF 153.- par personne de plus de 20 ans et ces derniers ont reçu une facture pour un montant de CHF 90.-. Il a été pris sur d'autres recettes pour combler le déficit des déchets. Après, ce compte sera autofinancé.

- M. L.-D. Martin, nous montre des photos prises sur le territoire de la commune les jours de ramassage des objets encombrants. On met n'importe quoi sur le bord des chemins, c'est inadmissible d'avoir un tel désordre au bord de nos routes.

- Mme M.-L. Magnenat, prend la parole et informe que la commission ad hoc se rallie au rapport de la commission des finances. Mais il faut songer à des éco-points sans avoir à faire de motion et améliorer le fonctionnement de la déchetterie.

- M. Grand, profite que Mme Costa soit là et demande s'il est vrai que les communes qui ont une taxe au sac diminuent de 50% leurs déchets ?
- Mme Costa, répond qu'au début peut-être, mais cela est dû à la fuite de sac. Dès que toutes les communes ont le même concept il y a moins de fuite au sac et la moyenne est d'environ 10% de baisse.
- Mme C. Bärtschi, fait référence à une émission d'ABE, dans laquelle il a été dit que les commerces sont tenus de récupérer les déchets de leurs clients.
- M. P. Olivet, suggère d'utiliser le 40% à des fins sociales et mesures d'accompagnement.

La parole n'étant plus demandée  
Les conseillers sont priés de voter

**Point 1** D'autoriser la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac sur le territoire communal dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013

**Accepté à la majorité  
(2 avis contraires – 1 abstentions)**

**Point 2** De maintenir la taxe forfaitaire telle que prévue au point B de l'article 12 du règlement communal sur la gestion des déchets à un montant de CHF 60.-

**Accepté à la majorité  
(2 avis contraires – 2 abstentions)**

**Point 3** D'accepter le règlement communal sur la gestion des déchets sous réserve des modifications susmentionnées

**Accepté à la majorité  
(3 avis contraires – 1 abstentions)**

**Point 4** D'annuler tous les précédents règlements concernant la gestion des déchets et la couverture des frais y relatifs

**Accepté à la majorité  
(3 avis contraires – 1 abstentions)**

M. P. de Mestral remercie Mme Costa pour sa présence et les informations données lors de la séance.

Une séance d'information sera proposée à la population d'Etoy  
Le Mardi 13 novembre à la salle du conseil.

## **8. Préavis municipal N° 07/2012 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013**

La parole est donnée à M. C. Delétra rapporteur de la commission des Finances qui lit les conclusions.

La commission des finances composée de Mme M. Ray-Suillot, M. F. Magnollay (président), M. J. Buclin, M. C. Delétra (rapporteur), M. J.-L. Rochat, M. M. Thomson et M. R. Demont, à l'unanimité propose au Conseil communal :

1. de maintenir pour l'année 2013, le taux à 61 % de l'impôt cantonal de base (100%) sur :
  - a) l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers
  - b) l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales
  - c) l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise
2. de maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles
3. de maintenir les rubriques 6 à 14 de l'arrêté 2013 au taux de 2012
4. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2013
5. d'autoriser la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013

### **Discussions**

- M. C. Viquerat, propose de modifier le point 1 et de baisser, pour l'année 2012, le taux d'imposition à 60 %
- M. F. Magnollay, rend attentif l'assemblée que les charges du social, de la santé, de l'enseignement sont en augmentation. La question a été abordée de manière aussi ouverte que possible et il serait sage de ne pas baisser le point d'impôt.
- M. C. Delétra, souligne qu'il y a un plan d'investissement important à faire et ce n'est pas le moment de réduire les impôts.
- Mme M. Ray-Suillot, dit qu'en ayant déjà reçu les préavis pour la prochaine séance, ceux-ci représentent des montants importants.
- M. V. Payot, pense qu'il serait bon psychologiquement de faire un geste.
- M. B. Gmür, soutien la commission des finances. La commune d'Etat est bien placée au niveau des impôts.

- M. P. de Mestral, soulève le fait que si les impôts de privés baissent, ceux des entreprises également et cela représente vite de gros montants.
- M. J.M. Fernandez, informe que les comptes de l'année prochaine seront probablement en rouge vu les investissements futurs. Il n'est donc pas logique de baisser les impôts.
- M. C. Delétra, relève qu'un point d'impôt représente CHF 60.- par famille.
- M. J.M. Fernandez, tient à préciser que le préavis d'imposition a été vulgarisé afin d'en faciliter la compréhension.

**Pour appuyer la proposition de M. C. Viquerat il faut l'appui de 5 membres. - NON**

La parole n'étant plus demandée

Les conseillers sont priés de voter

**Point 1** de maintenir pour l'année 2013, le taux à 61 % de l'impôt cantonal de base (100%) sur :

- a) l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers
- b) l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales
- c) l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise

**Accepté à la majorité  
(3 avis contraires)**

**Point 2** de maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles

**Accepté à l'unanimité**

**Point 3** de maintenir les rubriques 6 à 14 de l'arrêté 2013 au taux de 2012

**Accepté à l'unanimité**

**Point 4** d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2013

**Accepté à l'unanimité**

**Point 5** d'autoriser la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013

**Accepté à l'unanimité**

### 8. Propositions individuelles

- M. B. Cuanoud, remercie le Président et la secrétaire pour la liste des propositions. Il remercie la Municipalité d'avoir invité deux intervenants, Mme Costa et M. Guillemain qui ont ainsi pu donner des explications claires aux différentes questions.

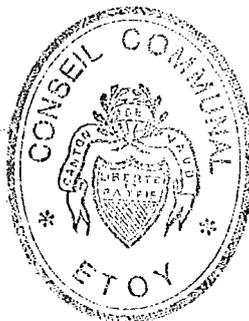
Séance levée à 23h30

**Prochain rendez-vous : lundi 5 novembre 2012 à 20h00**

Le Président



Jean-Marc Schlaeppli



La Secrétaire



Isabelle Vouillamoz